

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique WINCH EV

de la société DOW AGROSCIENCES SAS

enregistrée sous le n°2014-0262

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 15 décembre 2017,

Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 5 mars 2018,

Considérant que l'utilisation du produit entraîne un risque d'effet nocif pour les opérateurs,

Considérant que les exigences visées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	WINCH EV WINCH PJT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DOW AGROSCIENCES SAS 371, rue Ludwig Van Beethoven 06560 VALBONNE FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	107 g/L – isoxabène 429 g/L – oryzalin
Numéro d'intrant	2010143
Numéro d'AMM	2010143
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait : sans délais de grâce

A Maisons-Alfort, le 02 MAI 2010

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
11015904 Usages non agricoles* Désherb. total	5 L/ha	1/an	Non applicable
Motivation du retrait : L'usage est retiré en raison d'un risque pour les opérateurs.			
11015903 Usages non agricoles*Désherbage* All. PJT, Cimet., Voies	5 L/ha	1/an	Non applicable
Motivation du retrait : L'usage est retiré en raison d'un risque pour les opérateurs.			